

Table des matières

Avant-propos	
Hervé ISAR.....	7
Préface	
Pascal MBONGO.....	9
Sommaire	
Introduction	
Carine PICCIO, Philippe MOURON.....	21
Surveillance policière des réseaux et libertés fondamentales	
Willy DUHEN.....	29
I. L'accès aux contenus échangés sur les réseaux.....	31
A. L'utilisation de pseudonymes pour accéder à des informations et identifier des suspects.....	31
B. La captation de données informatiques à distance.....	32
C. L'interception et les écoutes des communications électroniques.....	33
II. Le traçage de toutes les communications sur les réseaux.....	36
III. Les restrictions de l'accès à l'information sur les réseaux.....	40
A. La transmission des signalements des internautes sur des contenus suspects.....	41
B. La légalité du blocage administratif de l'accès à des contenus en ligne.....	42
C. Les atteintes à la liberté de communication par le blocage de sites.....	45
La commission d'infractions sur Internet : quelle prévention ?	
Quelle répression ?	
Séverine DUPUY-BUSSON.....	47
I. Le droit en vigueur : la LCEN du 21 juin 2004 organisant le cadre de la responsabilité de la communication au public en ligne....	48
A. De l'identification des acteurs de la toile et de la territorialité de la commission d'infractions dans les mondes numériques.....	49
1. Les trois acteurs de l'Internet.....	49
2. Le champ d'application de la LCEN.....	49

B. Qui est responsable, d'après la LCEN, en cas de commission d'une cyber infraction ?.....	50
1. Les intervenants techniques de l'Internet ne sont pas responsables des Web contenus infractionnels, mais des obligations légales leur incombent.....	51
2. L'éditeur de services est l'auteur principal de l'infraction commise en ligne.....	52
C. Les trois infractions identifiées par la LCEN de 2004 comme étant les plus graves parmi celles pouvant être commises par voie électronique	52
1. L'apologie des crimes contre l'humanité.....	52
2. L'incitation à la haine raciale.....	54
3. La pornographie enfantine.....	54
II. Infractions et mondes numériques : le droit positif français doit être adapté.....	55
A. L'impératif : identifier et signaler les contenus illicites sur internet....	56
1. Le portail PHAROS : une plateforme efficace quoique méconnue.....	56
2. De l'importance du paramétrage du site pour apprécier le caractère public du contenu.....	57
3. Le délicat équilibre à trouver entre répression et respect de la vie privée	57
B. Les difficultés à prévenir et réprimer les cyberinfractions	58
1. La prévention des infractions pénales conformément aux impératifs d'une société démocratique.....	59
2. Le droit positif est inadapté à une répression efficace des cyber infractions.....	60
3. Les mineurs, des internautes « à part ».....	61

Les biens virtuels dans les mondes numériques

Marie-Andrée WEISS.....	63
I. La nature des biens virtuels.....	64
A. Les monnaies virtuelles	65
B. Les biens numériques : biens mobiliers et biens immobiliers..	67
C. Les biens numériques et le droit de la personnalité.....	68
D. Les biens numériques et le droit de propriété intellectuelle.....	69
II. Qui est le propriétaire des biens virtuels ?	70
A. Les conditions d'utilisation des sites	70
B. Les biens virtuels peuvent-ils être volés ?.....	72
C. Les biens virtuels peuvent-ils être soumis à l'impôt ?	74

La répression du *streaming* et du téléchargement illicites : état des lieux et pistes de réflexion

Carine PICCIO.....	77
--------------------	----

I.	La répression légale du streaming et du téléchargement illicites	79
A.	La responsabilité de l'internaute consommateur	79
B.	La responsabilité des intermédiaires permettant le <i>streaming</i> et le téléchargement illicites.....	81
II.	La redéfinition de l'arsenal des moyens de lutte contre le <i>streaming</i> et le téléchargement illicites	83
A.	Le renforcement de la répression légale des sites de <i>streaming</i> et de téléchargement	84
B.	La consolidation du mécanisme de notification et de retrait de contenus aux hébergeurs et autres sites de référencement ..	85
C.	L'implication des intermédiaires financiers et publicitaires dans la lutte contre la contrefaçon sur les sites de <i>streaming</i> et de téléchargement direct.....	87
	Mashup : la protection d'une nouvelle forme de création	
	Jocelyne CAYRON	89
I.	Actuellement, le <i>mashup</i> est illicite.....	90
A.	Les œuvres issues de <i>mashup</i> sont des œuvres composites	90
B.	La sanction de l'absence d'autorisation des ayants droit.....	92
II.	La nécessité de modifier les droits d'auteur pour autoriser le <i>mashup</i>	94
A.	Utiliser largement des œuvres libres de droit.....	94
B.	Créer de nouvelles exceptions.....	95
	Essai sur la propriété du courrier électronique	
	Lucien CASTEX	99
I.	La possibilité d'un droit de propriété sur le courrier électronique	100
A.	Le courrier électronique et l'information, un bien susceptible d'appropriation	100
1.	Comme bien immatériel	100
2.	La correspondance comme bien immatériel.....	101
B.	Le courrier électronique : une réalité matérielle	104
1.	Une inscription matérielle des données numériques	104
2.	Une transcription matérielle des données numériques.....	105
II.	Les modalités d'un droit de propriété sur le courrier électronique.....	106
A.	L'hypothèse de l'indivision	106
B.	L'hypothèse de la copropriété.....	107
C.	L'hypothèse de la propriété par un seul.....	109
1.	La propriété par un seul et les objets multiples.....	109
2.	Le destinataire titulaire de l'ensemble des droits de propriété	110
3.	L'hypothèse d'une pleine propriété sur le bien immatériel	111
	Perspectives sur le droit à l'identité numérique	
	Philippe MOURON	115

I. Données personnelles et patrimonialité de l'identité numérique.....	117
A. La patrimonialité de l'identité numérique et le projet de règlement communautaire relatif aux données personnelles ..	117
B. Identité numérique et (non-)commercialité du fichier de données personnelles	119
II. L'identité numérique, entre propriété et liberté d'expression.....	120
A. Du droit à l'effacement des données comme droit de disposer de l'identité numérique	120
B. La propriété de l'identité numérique confrontée à la liberté d'expression.....	122
III. Propriété de l'identité numérique et ordre public.....	124
A. Une ingérence légale dans le droit sur l'identité numérique.....	124
B. Une ingérence (non)-proportionnée dans le droit sur l'identité numérique.....	125
 Google Suggest et référencement	
Karim LAOUAFI.....	129
I. Le référencement de contenus illicites.....	130
II. La suggestion de termes illicites.....	133
A. La difficile application de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881	133
B. La possible application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.....	135
 Les spécificités juridiques des conditions générales d'utilisation applicables aux réseaux sociaux	
Marcel MORITZ.....	139
I. Des contrats d'adhésion dans un contexte de contrainte	141
II. Une clarté et une intelligibilité souvent discutables	143
III. Certaines clauses illicites au regard du droit national français	146
 Le statut <i>post mortem</i> des données accumulées par les personnes sur Internet et sur les réseaux sociaux	
Marie-Andrée WEISS.....	151
I. Quelles sont les données qui font partie de notre patrimoine digital ? ...	152
A. Les licences	153
B. Les messages électroniques et les comptes de réseaux sociaux	153
C. L'image du défunt	156
II. Comment préparer notre mort digitale ?.....	158
A. Déterminer notre patrimoine digital	158
B. Nommer un exécuteur testamentaire	160
C. Disposer de nos données selon notre volonté	162
D. Effacer les données digitales	163
 Table des matières	165